https://acdn.net/spip/spip.php?article334

Jean-Marie Lustiger, l'Eglise de France et la bombe atomique

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : vendredi 17 août 2007

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Chacun naît en un temps, un lieu et un milieu donnés, sans l'avoir voulu. Malgré les imbéciles (Brassens emploie un mot plus cru) qui se targuent d'être nés quelque part, nul ne saurait tirer mérite de sa naissance, ni prêter tort aux autres de la leur. Je ne suis pas responsable de ma situation, dirait Sartre, mais de ce que j'en fais.

Aaron Lustiger est né avant guerre dans une famille juive. Adolescent, il a subi avec ses proches les conséquences tragiques de la situation que l'occupant nazi et le gouvernement français firent aux Juifs. Dans le même temps, répondant à l'appel du Dieu chrétien, il choisit de se faire baptiser. Avec cette nouvelle naissance qui ne l'empêcha pas d'assumer la précédente - tel aura sans doute été son plus grand mérite - Jean-Marie Lustiger a d'une certaine manière choisi le destin qui allait le conduire à la pourpre cardinalice. Il est responsable de ce *choix fondamental* comme de ce qu'il a dit ou fait lorsqu'il devint archevêque de Paris. Il l'est donc aussi de ce qu'il n'a pas fait ni dit alors qu'il l'aurait pu, dans l'exercice de fonctions qui faisaient de lui le chef spirituel de l'Eglise de France.

Dieu seul, s'il existe, sonde les reins et les coeurs. Nous ne saurons donc jamais pourquoi Jean-Marie Aaron Lustiger a choisi de ne rien dire, en son nom propre ou au nom de l'Eglise de France, sur la bombe atomique en général et la force de frappe française en particulier. Je souhaite seulement soulever la question, moins pour lui en faire reproche (paix à son âme) que pour interpeller ses collègues en Jésus-Christ, ses successeurs -Mgr Vingt-Trois, par exemple, qui pourra prendre connaissance de ce texte- et leurs fidèles, dans l'espoir que les uns et les autres s'interrogent sur une alliance entre le sabre et le goupillon poussée au point de *l'indicible* : *la connivence honteuse et la honteuse complicité de l'Eglise de France avec les stratèges et les dirigeants politiques qui, en toute bonne conscience, préparent au nom de l'indépendance nationale un crime contre l'humanité au regard duquel la Shoah paraîtra un pâle précédent.*

Du temps où la force de frappe prenait forme, les évêques français abordèrent le sujet, mais pour produire un jugement digne de Ponce Pilate. Logiquement, Mgr Lustiger aurait dû, avec l'Eglise de France, revenir dessus et prendre position contre la force de frappe, puisque les papes, y compris Jean-Paul II qui l'avait fait archevêque de Paris puis cardinal, ont tous condamné les armes nucléaires et réclamé leur élimination. Je puis témoigner qu'il en eut l'occasion : je l'ai personnellement sollicité de le faire. Comment et à quel titre ? Voilà qui m'oblige à évoquer des événements qui me paraissent plutôt relever de la vie intérieure et de la sphère privée. Il le faut néanmoins puisqu'il s'agit des circonstances qui m'ont fait croiser la route de Jean-Marie Lustiger.

J'ai parlé de sa *situation d'origine,* je vais parler brièvement de la mienne. Je porte le même prénom que lui, mais sans l'avoir choisi : né d'une famille chrétienne dans Paris occupé par les Allemands pour quelques mois encore, on m'a baptisé à ma naissance. Enfant, adolescent, jeune homme, j'ai fait mienne cette foi, assez intensément pour envisager de donner à ma vie la même orientation que celle suivie par Jean-Marie Lustiger. J'y renonçai par la suite, mais cela mit notamment sur mon chemin l'abbé Lustiger.

Avant lui, un « curé de gauche » auquel je suis encore reconnaissant, m'avait fait découvrir, à la fin de mes études secondaires et au-delà des Saintes Ecritures, Freud et Marx, l'inconscient, le capitalisme et la classe ouvrière, l'injustice coloniale et l'horreur des massacres d'Etat. Comme lorsque, le 17 octobre 1961, des centaines de musulmans, manifestants sans armes, furent massacrés sur les Champs Elysées, les grands boulevards, ou dans la cour de la préfecture de Paris (alors dirigée par un certain Maurice Papon), puis leurs cadavres jetés en Seine. Ce prêtre était abonné à Témoignage Chrétien, dont la devise était : *« Vérité, justice, quoi qu'il en coûte ».* Il fit circuler le numéro de l'hebdomadaire qui avait été interdit et saisi en kiosque parce qu'il reproduisait des photos de cette répression inouïe.

Copyright © www.acdn.net

La guerre d'Algérie battait son plein. Elle n'était pas encore achevée lorsque j'entrepris des études de philosophie. A la Sorbonne, l'abbé Jean-Marie Lustiger était le patron de la « paroisse étudiante ». C'est ainsi que je fis sa connaissance. Je fréquentais le Centre Richelieu, situé entre la place de la Sorbonne et la rue Champollion, dont je fréquentais également les salles de cinéma. Je servis plus d'une fois la messe qu'il y célébrait chaque jour. Il fut pour un temps mon confesseur. Je fis même partie des douze jeunes apôtres dont il lava les pieds lors d'un office du Vendredi Saint. De ses sermons pourtant, je ne garde pas un souvenir impérissable. Ils attestaient de sa foi, certes, mais il fallait déjà la partager pour s'en laisser convaincre. En tout cas, son « augustinisme » *("crede ut intelligas" - "crois, et tu comprendras")* ne suffit pas à m'épargner les doutes et les critiques que l'esprit philosophique développait en moi - confortés par l'image qu'une certaine Eglise que je n'aimais pas donnait d'elle-même et de Dieu.

Avec d'autres « talas » (ceux qui « von**t-à-la-**messe »), je pratiquais pourtant les rites destinés à plier l'âme, suivant la recette de Pascal (« mets-toi à genoux et tu croiras »). Comme le pèlerinage à Notre Dame de Chartres, dont le Père Lustiger était grand organisateur : des trains spéciaux de la SNCF déposaient une foule d'étudiants au milieu de la Beauce et nous faisions le reste à pied, cap sur les flèches de la cathédrale, entonnant des chants religieux et récitant le rosaire. Ou cet autre pèlerinage encore plus important que le Père Lustiger organisa pour la semaine de Pâques 1963 : un train rempli d'étudiants nous conduisit à Rome en passant par Assise, Pise, Florence, Venise.

Le Samedi Saint 1963, Jean XXIII nous reçut dans la chapelle Sixtine. Les photos étaient interdites, les appareils proscrits, mais j'en pris quand même une, presque à bout portant car ma boîte noire n'avait ni zoom ni flash, au moment où le pape, quittant la chapelle, arrivait sur moi. Je n'eus ensuite que le temps de précipiter un genou à terre pour recevoir sa bénédiction. Jean XXIII m'avait vu braver l'interdit après avoir sorti l'appareil des manches de l'aube dont nous étions revêtus. Mais loin de me faire une quelconque remontrance, il me lança un regard malicieux, d'ailleurs capté par l'objectif, me sourit et me bénit. Jamais je n'oublierai ce sourire-là. Il prouve que cet homme était humain avant d'être pontife. Ainsi fut-il le premier pape, et peut-être le seul, à visiter les pensionnaires d'une prison de Rome. Il fut aussi, bien entendu, l'initiateur du concile Vatican II. S'il avait vécu plus longtemps, s'il n'avait rencontré autant de résistances ou de réticences chez certains ecclésiastiques parmi lesquels on pourrait sans doute ranger Mgr Lustiger (moderniste dans sa forme de gouvernement et de communication, conservateur sur le fond), *l'aggiornamento* de l'Eglise serait sans doute allé beaucoup plus loin. Le monde ne s'en porterait que mieux. Il y aurait sûrement moins de victimes du sida. Un peu moins de bouches à nourrir. Moins de guerres, peut-être ? Moins d'armements ?

Cette photo de Jean XXIII me servit de signet dans la bible de Jérusalem que j'ouvrais encore bien après avoir perdu la foi. Elle me servit aussi de sésame. Des années plus tard, j'en fis faire une reproduction que j'envoyai à Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, pour lui remettre en mémoire des souvenirs communs, me rappeler à son bon souvenir après trois ou quatre décennies d'éloignement, et surtout -c'était l'objet explicite de ma lettre- le prier de faire quelque chose pour le désarmement nucléaire. Quoi par exemple ? Par exemple en signant *l'Appel à référendum pour un désarmement nucléaire, biologique et chimique intégral, universel et contrôlé.* En substance et de mémoire (à défaut de copie conservée), je lui faisais valoir que la question était d'une extrême gravité ; que l'Evangile, condamnant l'usage du glaive, ne pouvait que condamner celui des armes atomiques et autres armes d'anéantissement collectif ; que d'ailleurs les chefs de l'Eglise romaine en demandaient l'abolition ; que la France, « fille aînée de l'Eglise », ne pouvait que se conformer à cette exigence ; et que lui-même contribuerait à sa réalisation en exerçant dans ce sens son magistère. J'espérais secrètement que la contemplation du « bon pape Jean » l'inspirerait mieux que ne sauraient le faire mes arguments. Il n'en fut rien. Décidément, que fait Dieu ?

Mgr Lustiger ne me répondit pas personnellement, mais par son secrétaire personnel. Il me remerciait vivement pour la photo de Jean XXIII, me félicitait pour mon action et m'encourageait à la poursuivre. Mais sur ma demande explicite, pas un mot. En somme, il bottait en touche. Comme l'ensemble des prélats français qui préfèrent se taire sur les armes nucléaires. Un seul évêque, à ce jour, a signé les appels d'ACDN : Mgr Jacques Gaillot - le mouton noir, rétrogradé, pour sa liberté de parole et ses engagements, au rang de pasteur d'un diocèse africain qui n'existe plus depuis des siècles.

Copyright © www.acdn.net

Quelques années plus tard, je revins à la charge auprès de Mgr Lustiger. Mais sur un point précis qui n'engageait en rien sa responsabilité pastorale ni son image publique, puisqu'il ne s'agissait que d'intervenir discrètement en faveur d'un homme dont les droits fondamentaux étaient bafoués et qui, curieuse coïncidence, était comme lui - seul point commun, peut-être - un Juif converti au christianisme : Mordechai Vanunu.

On trouvera ci-dessous le texte de cette lettre à Mgr Lustiger, en date du 12 novembre 2004. M'étant difficilement procuré le numéro de son secrétariat, je la lui faxai car il y avait urgence : après avoir purgé dix-huit ans de prison pour avoir rendu publiques, en 1986, les preuves qu'Israël s'était fabriqué en secret des armes nucléaires, Vanunu venait d'être à nouveau arrêté, et menacé de retourner en prison sous le prétexte d'avoir *parlé à des journalistes étrangers.* Néanmoins, pour être efficace, l'intervention devait être discrète. C'est pourquoi j'avais précisé sur mon fax qu'il était « CONFIDENTIEL ». Et je n'en parlai à personne, pas même à Vanunu. Surtout pas à lui, puisque je n'aurais pu le faire que par courriel ou téléphone, et que les charges mêmes dont il faisait l'objet prouvaient que ces moyens de communiquer avec lui n'avaient pas de secret pour les services secrets israéliens.

Aujourd'hui, je pense que la publication de cette lettre comme de celle faxée la veille au président de la République, au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères, ne peut que servir Mordechai Vanunu. En effet, j'ignore si l'archevêque de Paris ou le gouvernement français intervinrent auprès du gouvernement israélien : si ce fut le cas, ni l'un ni l'autre ne me l'a fait savoir. Mais trois choses au moins sont sûres : la demande de nationalité française que j'avais transmise le mois précédent au président de la République de la part de Mordechai Vanunu n'a jamais eu de suite ; Vanunu ne peut toujours pas quitter Israël, ni communiquer ou se déplacer librement à l'intérieur d'Israël ; et enfin, après diverses péripéties judiciaires, il vient d'être condamné à six mois de prison ferme pour les faits qui lui étaient reprochés en novembre 2004. L'intercession discrète a manifestement échoué, soit qu'elle n'ait jamais eu lieu -hypothèse la plus probable-, soit qu'elle se soit heurtée à l'inflexibilité du pouvoir israélien. C'est une voie sans issue. Dans ces conditions, autant rendre publics les arguments, *y compris religieux puisqu'il y a des personnes qui les entendent,* justifiant qu'on se mobilise pour obtenir la liberté de Vanunu. Peut-être qu'un nouveau président et un nouveau gouvernement, adeptes de la "rupture" et de "l'ouverture", finiront par les entendre. D'autant que les croyants font aussi partie de leurs électeurs.

En résumé, et jusqu'à plus ample informé, notre conclusion pourrait être celle-ci : Mgr Lustiger a beaucoup contribué au rapprochement des Juifs et des chrétiens par la façon dont il a assumé sa double appartenance. En revanche, il n'a rien fait pour inciter l'Eglise catholique de France à prendre position en faveur du désarmement nucléaire, ce qui aurait pu contribuer à changer la politique militaire de la France, donc à éloigner le spectre d'un nouvel holocauste, que celui-ci se produise au Moyen-Orient ou à l'échelle mondiale. Il ne semble pas non plus, sauf secret complètement gardé, être intervenu en faveur du Juif chrétien Mordechai Vanunu, aujourd'hui encore victime de son combat contre les armes nucléaires.

Toute gallicane qu'elle soit, l'Eglise de France devrait, dans l'ère post-Lustiger, reconsidérer sa position en la matière. Tout incroyant qu'on soit, on a envie de lui dire : s'agissant de la survie des hommes, quand donc traduirez-vous en acte, c'est-à-dire en position morale et politique, la parole de l'Evangile qui se trouve être aussi celle de l'Eglise universelle, comme le pape Benoît XVI vient de le rappeler ?

Jean-Marie Matagne, le 16 août 2007

A Mgr Lustiger, Archevêque de Paris

Le 12 novembre 2004, par FAX

Objet : demande d'intercession en faveur de M. Mordechai Vanunu

P.J. :

- Lettre de M. Vanunu (16.10.04)
- Lettre au président de la République (11.11.04)

Monseigneur,

Peut-être vous souvenez-vous de moi, soit comme ancien aumônier du Centre Richelieu, soit pour avoir reçu il y a quelques années une photo de Jean XXIII prise dans la chapelle Sixtine.

Je m'adresse à vous, qui insistez sur le devoir de l'Eglise et des chrétiens de défendre les droits de l'homme partout où ils sont menacés, pour vous demander un geste d'humanité.

La liberté et la vie d'un homme sont en danger : celles de Mordechai Vanunu, Juif israélien converti au christianisme. Ancien technicien au centre nucléaire de Dimona, il a, comme vous le savez sûrement, purgé près de 18 ans de prison dont les deux-tiers en cellule d'isolement. Il n'avait fait qu'obéir à sa conscience en révélant en 1986 les armes nucléaires d'Israël.

Libéré le 21 avril dernier après 18 ans d'incroyable résistance, Vanunu poursuit son combat sans se plier aux restrictions de parole que le gouvernement israélien prétend lui imposer au mépris des droits de l'homme. Il a donné des interviews à des journalistes étrangers, comme le correspondant du Figaro. Plus récemment encore, le 29 octobre, il a conversé longuement par téléphone avec les participants aux Rencontres internationales pour le désarmement nucléaire, biologique et chimique, qui se tenaient à Saintes. M. Antoine Fouchet, journaliste à « La Croix », était dans la salle et a donc pu l'entendre comme d'autres journalistes.

Pour ce motif, il a été arrêté à nouveau hier, dans des conditions inadmissibles dénoncées par Mgr Riah. Il s'agit d'un prétexte, puisque les autorités israéliennes l'ont laissé enfreindre leurs propres interdictions pendant plus de 6 mois. Il devait passer en jugement aujourd'hui, mais les vigoureuses réactions provoquées par cette arrestation semblent lui avoir valu un sursis. Assigné à résidence hier soir, il n'en reste pas moins soumis aux mêmes conditions inacceptables et menacé de retourner en prison à tout moment, pour une durée indéterminée.

Au nom des droits de l'homme, de la liberté de conscience, du respect des lieux saints, du droit d'asile, du processus de paix, et en un mot de l'Evangile, je vous prie, Monseigneur, d'intercéder d'urgence auprès du gouvernement israélien pour obtenir que Mordechai Vanunu soit autorisé à quitter Israël comme il ne cesse de le demander. L'intercession de représentants des autres confessions et notamment du grand rabbin de France auraient aussi leur poids.

Je vous remercie également d'intervenir auprès du gouvernement français pour qu'il intervienne, lui aussi, en faveur de M. Vanunu et donne éventuellement suite à sa demande de nationalité, demande qu'il m'avait chargé le 16 octobre de transmettre au président de la République. Je vous remercie enfin de m'informer de ce que vous aurez pu faire en ce sens.

« Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu » (Mat. V, 9).

Jean-Marie Matagne, président de l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN)

Copyright © www.acdn.net

Saintes, le 11 novembre 2004

Par FAX

Monsieur le Président de la République,
Palais de l'Elysée

Copies par FAX :

- M. le Premier ministre, Hôtel Matignon
- M. le ministre des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay

Monsieur le Président,

Le 17 octobre dernier, nous vous avons fait parvenir une lettre de M. Mordechai Vanunu sollicitant la nationalité française et l'aide de la France pour lui permettre de quitter Israel.

Nous apprenons par les dépêches d'agence que M. Vanunu, qui avait reçu asile dans les locaux de la cathédrale Saint Georges de Jérusalem, vient d'être à nouveau arrêté ce matin par une trentaine d'hommes armés ayant fait irruption dans la cathédrale. Aux dires de Mgr Riah, ces hommes, non contents d'enfreindre le caractère sacré du lieu, ont menacé de leurs armes les fidèles et le clergé avant de pénétrer dans la chambre de M. Vanunu, de l'arrêter et de l'emmener dans la prison Petach-Tikwa.

Il est question que M. Vanunu soit jugé dès demain, pour non-respect des restrictions dont il était frappé depuis sa sortie de prison le 21 avril 2004. Ces restrictions contreviennent à la déclaration universelle des droits de l'homme qui doit être respectée par tous les Etats membres de l'ONU, donc par Israel comme par la France. Si, au terme de cette justice d'exception, M. Vanunu est à nouveau jeté en prison, il risque de n'en jamais sortir.

C'est pourquoi nous vous prions instamment, ainsi que Monsieur le Premier ministre et M. le ministre des Affaires Etrangères, de bien vouloir intervenir d'urgence en sa faveur. Vous pouvez également, en tant que président de la République, faire attribuer à M. Vanunu, en procédure d'urgence, la nationalité française qui devrait favoriser le respect de ses droits civiques et humains.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour ACDN
â€”
Jean-Marie Matagne, président

Copyright © www.acdn.net